

RAPPORT DE
TRANSPARENCE

2019



RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019

(données mises à jour le 28 février 2020)

Table des matières

1. Introduction
2. Structure juridique, capital et actionariat
3. Réseau « DGST » - dispositions juridiques et structurelles
4. Description de la structure de gouvernance du réseau
5. Système interne de contrôle qualité
6. Contrôle de qualité organisé par l'Institut des Réviseurs d'entreprises
7. O.I.P., Intercommunales et SLSP pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé
8. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne
9. Politique en matière de formation continue
10. Informations financières
11. Informations sur les bases de rémunération des associés

1. Introduction

Le présent rapport contient des informations relatives au cabinet qui exerce un contrôle auprès d'O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), d'Intercommunales et de S.L.S.P. (Sociétés de Logement de Service Public), mais également des informations portant sur l'alliance à laquelle ce cabinet appartient.

2. Structure juridique, capital et actionariat

Le cabinet de révision qui exerce des mandats de contrôle auprès d'O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), d'Intercommunales et de S.L.S.P. (Sociétés de Logement de Service Public), est la SRL « DGST & Partners, réviseurs d'entreprises – bedrijfsrevisoren », au capital social de 224.643,23 €. Ce cabinet est inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00288 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0458.736.952.

Il est cependant plus pertinent, pour l'information du lecteur, de décrire le réseau DGST, auquel le cabinet appartient. DGST est une société de droit commun rassemblant 18 réviseurs d'entreprises personnes physiques et leurs cabinets de révision.

3. Réseau « DGST » - dispositions juridiques et structurelles

Structure

Le réseau DGST a son siège à Watermael-Boitsfort et est réparti sur plusieurs sites d'activités (Bruxelles, Dinant, Liberchies, Manage, Namur, Dinant, Thy-le-Château et Verviers) afin d'offrir à ses clients un service personnalisé et de proximité qui assure une disponibilité permanente d'interlocuteurs de qualités.

Description du réseau

Le réseau, à travers ses membres (réviseurs d'entreprises personnes physiques et cabinets de révision), assiste également les entreprises, les associations et les particuliers dans des domaines tels que la fiscalité, la restructuration de sociétés ou d'activités, la gestion, le contrôle interne et l'organisation administrative. DGST offre également ses services d'audit ou de conseil dans des matières spécifiques telles que la consolidation ou les normes IAS/IFRS.

Positionnement

Au niveau international, DGST est membre de l'alliance internationale Geneva Group International (www.ggi.com) présente dans le monde entier, ce qui lui permet d'entretenir des relations privilégiées avec des professionnels notamment en Europe, en Asie, en Afrique et aux Etats-Unis afin de pouvoir aider ses clients désireux d'étendre leurs activités à l'étranger.

Au niveau national, nous avons décidé de développer une alliance avec les réviseurs du réseau CDO (cdo-audit.be), qui adhèrent à des valeurs professionnelles et éthiques semblables aux nôtres.

4. Description de la structure de gouvernance du réseau DGST

L'Assemblée plénière des Associés

Cet organe regroupe tous les Associés de DGST. La liste complète des Associés de DGST peut être consultée sur le site web de DGST : www.dgst.be.

L'Assemblée plénière se prononce sur toutes les décisions structurelles et stratégiques fondamentales pour le réseau : modification des statuts, nominations, approbation des comptes et budgets, agrégation et exclusion d'Associés.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé de quatre membres. Il définit les orientations stratégiques du réseau, assure le suivi de la gestion, prépare les décisions à prendre par l'Assemblée et assure l'exécution des décisions.

Le Comité « Qualité »

Ce Comité est composé de quelques Associés et est compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision ainsi qu'à la gestion du risque, y compris en matière de prévention de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de la qualité au sein du cabinet. Il rapporte au Comité de Direction. Il contribue à la rédaction et la mise à jour du manuel de qualité interne de DGST.

Autres éléments de gouvernance

Outre les diverses normes professionnelles et autres qui s'appliquent au sein de DGST, un Code des Associés et une Charte ont été adoptés.

5. Système interne de contrôle qualité et déclaration

Le comité Qualité susmentionné, compétent pour les matières touchant à la méthodologie de révision, à la gestion du risque et à la qualité, contribue également à rédiger le Manuel des procédures relatives à la qualité, lequel a été établi en conformité avec la norme ISQC1 (Quality control for firms that perform audits and reviews of historical financial information, and other assurance and related services engagements).

Ce comité rapporte au Comité de Direction et est chargé de transmettre chaque année à l'Assemblée un rapport et des recommandations pour l'amélioration continue de la qualité.

Régulièrement tous les réviseurs du cabinet sont contrôlés. Une classification des risques est effectuée par chacun des réviseurs. Dans certains cas, une revue interne de certains dossiers d'audit a posteriori (avant signature du rapport d'audit), est organisée.

Le conseil de gérance du cabinet DGST & Partners confirme que le système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement.

6. Contrôle de qualité organisé par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises.

Le contrôle qualité du Cabinet est assuré par le Collège de Supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) suite règlement européen 537/2015, à la directive européenne 2014/56 et la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises.

Il est l'autorité compétente, au sens de la législation européenne pour la supervision des réviseurs d'entreprises. Il est totalement indépendant de la profession et a pour mission de veiller, dans l'intérêt général, au respect des dispositions de la loi du 7 décembre 2016 et de ses Arrêtés d'exécution. Tous les réviseurs d'entreprises et cabinets de révision, membres de DGST, font périodiquement l'objet d'un contrôle de qualité effectué le CSR.

Le dernier contrôle de qualité effectué par le CSR auquel DGST a été soumis date d'octobre 2018.

7. O.I.P., Intercommunales et SLSP pour lesquels le cabinet a effectué le contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Les O.I.P. (Organismes d'Intérêt Public), Intercommunales et SLSP (Sociétés de Logement de Service Public) pour lesquels DGST exerçait la fonction de commissaire au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- FINIMO SCRL (0257.884.101)
- CESE Wallonie (0216.754.517)
- Lixhe Compost AG SA (0847.747.039)
- A.I.E.M (0202.554.608)
- C.I.E.S.A.C. (0205.620.501)
- IMAJE (0242.214.146)
- HABITATIONS DE L'EAU NOIRE (0402.550.493)
- PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (0475.273.274)

- APIBW (0877.915.425)
- CWAPE (0850.260.131)
- SERVICE SOCIAL DES SERVICES DU GOUVERNEMENT WALLON (0433.766.083)
- SLRB LOG'IRIS (0403.357.375)
- SLRB LE FOYER SCHAEERBEEKOIS (0401.962.555)
- SCRL FOYER DU SUD (0403.357.771)
- SCRL EN BORD DE SOIGNES (0401.967.406)
- INTERCOMMUNALE BATAILLE DE WATERLOO 1815 (0260.389.075)

8. Politique d'indépendance du cabinet et confirmation d'une vérification interne

Déclaration et principes généraux

Nous déclarons que dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle, le cabinet DGST & Partners respecte les règles d'indépendance et qu'une vérification interne de ces exigences d'indépendance est effectuée.

De manière générale, les règles d'indépendance en vigueur au sein de notre réseau tiennent compte, d'une part, des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relatives à certains aspects liés à l'indépendance du commissaire. Elles couvrent les aspects liés à la fourniture de services par le commissaire et par son réseau aux entités contrôlées ainsi que les aspects liés aux liens personnels, financiers et professionnels vis-à-vis de ces mêmes entités.

Procédures d'indépendance

Le réseau DGST organise une base de données globale des mandats de commissaire permettant d'avoir une vision d'ensemble des mandats et de leurs commissaires, afin d'éviter, notamment, tout conflit d'intérêt. Chaque associé est tenu de veiller à faire état de ses mandats régulièrement. Chaque associé confirme également annuellement l'absence de problèmes d'indépendance par rapport aux mandats exercés au sein du réseau.

Séparation des activités

La politique d'indépendance de DGST passe en premier lieu par le choix de ne pratiquer, au niveau de DGST et de la plupart de ses membres, que des missions révisorales ou de conseil et de ne pas pratiquer d'activités fiduciaires traditionnelles de tenue de comptabilité et d'établissement des déclarations TVA et fiscales.

Acceptation de nouvelles missions

Le commissaire qui envisage d'accepter une nouvelle mission est tenu de s'assurer que la mission envisagée n'enfreint pas les règles d'indépendance, ni n'est l'objet d'un conflit d'intérêts, et de la refuser le cas échéant.

9. Politique en matière de formation continue

Formation

La norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation continue prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Domaines

DGST encourage les réviseurs associés à parfaire leur formation dans les domaines qui concernent directement les missions qu'ils exercent, par exemple :

- le contrôle (en ce compris les normes ISA)
- la déontologie
- la comptabilité, en ce compris la consolidation
- le droit (droit des sociétés, droit des associations, droit fiscal, etc.)

Les réviseurs DGST se forment également de façon permanente dans des domaines généraux comme l'informatique, le management, la communication, l'économie d'entreprise, les relations sociales.

Séminaires

DGST propose un séminaire annuel d'information auquel les réviseurs associés sont invités à prendre part activement. DGST organise également des séminaires internes destinés aux associés et au personnel. Ces séminaires sont reconnus par l'IRE, l'IEC et l'IPCF. La formation continue est également assurée par le biais de journées d'études organisées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de séminaires organisés par des universités, établissements d'enseignement supérieur, associations ou professionnels de la formation, préparation de cours, conférences et publications techniques, participation à des congrès et des commissions techniques.

Publications

Les réviseurs DGST publient également des articles informatifs qui s'adressent tant aux associés qu'aux professionnels du droit et des chiffres.

Formation personnelle et ressources

Enfin, DGST encourage également la formation individuelle par la lecture et l'étude personnelle. A cet effet, le cabinet met à disposition des réviseurs associés une bibliothèque d'ouvrages spécialisés dans des matières comme le droit des affaires, les comptes annuels des entreprises et des associations, les responsables des dirigeants d'entreprises et d'associations, la consolidation, les marchés financiers, etc.

Participations à des comités

Un certain nombre des associés font également partie de comités au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ce qui leur permet non seulement de prendre connaissance des dernières évolutions de la profession, mais également d'en faire part aux autres associés. Un associé est également représentant de notre alliance internationale GGI auprès de l'European Group of International Accounting Networks and Associations (www.egian.eu), ce qui permet d'avoir aussi une vision des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays.

Activités académiques

Plus de la moitié des associés dispensent ou ont dispensé des cours dans des universités, des établissements d'enseignement supérieur ou des institutions professionnelles, ce qui leur permet également d'évoluer dans des milieux enrichissants du point de vue de leurs connaissances techniques et sociales.

10. Informations financières reflétant l'importance du cabinet et de son réseau en Belgique

Pour les informations financières, nous invitons les lecteurs à consulter les informations détaillées publiées annuellement par les cabinets de révision membres de DGST sur le site de la Banque Nationale de Belgique, à la rubrique Centrale des Bilans. L'adresse du site est la suivante : www.bnb.be. Globalement, les membres du réseau DGST réalisent la majorité du chiffre d'affaires du réseau en honoraires perçus pour le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

11. Informations sur les bases de rémunération des associés

Les associés sont rémunérés en fonction de l'importance des missions effectuées et de la partie de ces missions qu'ils assument personnellement.

Fait à Bruxelles le 28 février 2020,


PIERRE SCHET....., Réviseur d'entreprises, Associé, Gérant

Pour la SRL DGST & PARTNERS,
Réviseur d'entreprises, Associé, Gérant